

> Pour tout savoir

sur l'école, les loisirs, la santé, les modes de garde, les aides et les démarches administratives...

> Pour mieux connaître

les lieux incontournables : relais des parents, antennes jeunesse, centres municipaux de santé...

> 100% infos pratiques



ville de
Pantin



Centres
de loisirs

Livret d'accueil 2019/2020

Pour comprendre le fonctionnement des centres de loisirs et s'impliquer en tant que parents.

Direction de la Communication - juin 2019

pantin.fr



Pôle Accueils de loisirs
(tél.) 01 49 15 41 64 | 01 49 15 40 03

Ce livret d'accueil, dédié aux temps périscolaires et extrascolaires, vous guidera au quotidien en vous procurant les informations utiles sur l'organisation de la pause méridienne et l'ensemble des activités proposées. Ces temps occupent une place importante dans la vie de vos enfants, c'est pourquoi nous veillons à améliorer et renouveler l'offre chaque année. La municipalité a notamment souhaité renforcer les « parcours croisés » qui permettent de lier les activités proposées à la pause méridienne dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) à celles menées sur le temps scolaire, favorisant ainsi une collaboration fructueuse entre le corps enseignant et nos équipes d'animation. De nouvelles associations interviendront lors des TAP, et l'offre à destination des élèves de maternelle est cette année accrue.

L'offre de mini-séjours est également enrichie, et toujours conçue autour de thématiques telles que l'environnement ou les pratiques artistiques. La grande amélioration cette année relève de l'accueil des enfants en situation de handicap, qui pourront bénéficier en plus grand nombre de ces mini-séjours, avec un accompagnement renforcé.

Attentifs à la réussite de tous les enfants, nous restons à votre écoute pour que cette nouvelle rentrée soit une réussite. L'ensemble de la municipalité se joint à nous pour vous souhaiter une bonne rentrée 2019.

Bertrand Kern

Maire de Pantin
Conseiller départemental de Seine-Saint-Denis

Leïla Slimane

Conseillère municipale déléguée à l'Enfance



**Projet
éducatif**

***Des équipes de professionnels au service de
l'épanouissement de votre enfant***

Depuis 2014, la Ville de Pantin a mis en œuvre la réforme des rythmes scolaires dans le cadre de son Projet éducatif de territoire (PEDT) construit avec l'ensemble de la communauté éducative.

Pour mener à bien sa démarche, la Ville s'appuie sur les animateurs, encadrés par les directeurs de centres de loisirs. Ces femmes et ces hommes proposent aux enfants des activités ludo-éducatives variées et de qualité. Aux côtés des enseignants, ces personnels expérimentés et qualifiés donnent corps aux ambitions de la Ville pour l'éducation :

- contribuer à la réussite éducative,
- aider l'enfant à se construire en favorisant l'accès à des loisirs diversifiés (évolution scientifique et technique de la société, respect de l'environnement, expression créatrice...),
- accompagner l'enfant dans son apprentissage de la citoyenneté et du vivre-ensemble (sensibilisation à la différence, à la tolérance...).

Les parents, en tant que premiers éducateurs de leurs enfants, sont des partenaires : ils sont étroitement associés à la vie des centres de loisirs (cf p.8).

Horaires & rythmes

Des journées adaptées aux rythmes des enfants

La journée est ponctuée par différents temps incontournables. Leur rythme varie en fonction de chaque enfant et de son âge. Le centre de loisirs est aménagé pour que l'enfant puisse jouer seul ou en groupe, avec des coins de vie, des espaces consacrés aux jeux de société, au dessin... Il peut jouer, rêver, investir les lieux.

Les horaires

- En période scolaire

Accueil du matin : de 8h à 8h50

Accueil du soir : de 16h15 à 18h (ou 18h30*)

Mercredi : de 14h à 18h (ou 18h30*)

- En période de vacances scolaires

Du lundi au vendredi : 8h à 18h (ou 18h30*)

La journée-type

Une journée en centre de loisirs se déroule de la manière suivante :

- Accueil des enfants
- Temps d'activités et de jeux
- Repas
- Temps calme
- Temps d'activités et de jeux
- Goûter
- Temps d'activités et de jeux

* Pour les enfants dont les deux parents travaillent ou sont à la recherche d'un emploi.

Pause déjeuner

Alterner temps de repas et ateliers pédagogiques

La « pause méridienne » en temps scolaire a lieu de 12h à 14h. Elle est placée sous la responsabilité des personnels d'encadrement des centres de loisirs. Elle dure deux heures afin de permettre aux enfants de prendre leur repas dans de bonnes conditions. Son organisation répond à des objectifs éducatifs qui figurent dans les projets pédagogiques des centres.

Trois séquences différentes sont définies :

- **le repas** : il s'agit de permettre aux enfants de manger dans le calme, de goûter à tous les plats, de poursuivre l'apprentissage du vivre-ensemble.
- **les ateliers ludo-éducatifs** : ils offrent la possibilité aux enfants de participer à différents projets et d'investir plusieurs lieux (les enfants de petite section en maternelle profitent de ce temps pour se reposer). Des associations sportives et culturelles ainsi que des agents des services municipaux interviennent pour proposer des ateliers particuliers. Les locaux de l'école et du centre de loisirs mais aussi les bibliothèques de l'école ou les gymnases peuvent être utilisés.
- **les jeux de cour** : les enfants profitent d'un moment récréatif en plein air.

Le syndicat de restauration scolaire (Sivuresc) participe également à l'animation de la pause méridienne notamment avec la mise en place de menus thématiques. Ceux-ci peuvent servir de support à des activités pédagogiques avec les enfants. En 2018/2019, le thème retenu est « à table avec les grands explorateurs du nouveau monde ».

Les menus

Ils sont affichés dans les écoles et centres de loisirs et sont consultables sur le site internet de la ville (pratique.pantin.fr > vie scolaire et périscolaire).

Des loisirs variés, des plus sérieux aux plus ludiques

Chaque directeur /rice de centre de loisirs rédige tous les ans un projet pédagogique. Dans ce document sont rappelées et déclinées en objectifs les ambitions éducatives de la ville. Figurent ainsi les projets d'activités des animateurs et le projet pour la pause méridienne ainsi que l'organisation du centre. Ce projet est consultable à tout moment par les parents.

Les animateurs construisent les activités, en partenariat avec les structures municipales et/ou intercommunales ou avec les structures extérieures à Pantin. Peut ainsi être proposée une grande diversité de loisirs :

- des ateliers **manuels** (peinture, dessin, arts plastiques...),
- des ateliers **audiovisuels** (réalisation de petits films),
- des ateliers **musicaux** (initiation à la musique électro-acoustique avec le Conservatoire, participation au projet « démos » pour la musique classique...),
- des ateliers de danse (visite du Centre national de la danse, chorégraphies...),
- des ateliers de **jardinage**,
- des activités et **jeux sportifs** (natation, multisports...),
- des sorties **culturelles** (visite de musées : Cité des sciences et de l'industrie, Cité de la musique, musée de la Marine, musée des Arts décoratifs, Palais de la découverte, musée d'Histoire naturelle, centre Pompidou... ; spectacles...)
- des visites à la **ludothèque**, dans les **bibliothèques**, au **cinéma** (Ciné 104 notamment), dans les **parcs** et jardins de la région (parc de la Villette, Buttes-Chaumont, Chanterelle, La Courneuve, Sevran, Jardin des Plantes, parc Saint-Paul...).

Sont organisées des sorties dans les centres de vacances municipaux installés hors de Pantin :

- à la journée à Montrognon (Val-d'Oise)
- pendant les vacances de printemps et d'été lors de mini-séjours à Montrognon et Saint-Martin-d'Écublei (Orne).

Tout au long de l'année, les centres de loisirs participent ensemble à différentes manifestations de la Ville comme la sensibilisation aux droits de l'enfant (concours d'affiches, exposition des œuvres des enfants au centre administratif), Noël à Pantin (spectacles, créneaux réservés pour le village d'hiver), Pantin la fête (réalisation des costumes et décoration des chars pour le défilé costumé, brocante des enfants, stands de jeux et de maquillage...), le Printemps de la culture et la Fête de la musique.

Les centres organisent enfin des activités d'été (créneaux réservés pour les spectacles sur les péniches à Pantin, sorties dans les bases de loisirs Jablines, Buthier, rencontres ludiques ou sportives intercentres...).

Des ateliers ludo-éducatifs (arts plastiques, sports, jardinage, lecture, informatique...) sont proposés tous les jours, à tous les enfants, par les animateurs et d'autres agents de la Ville. Des associations, conventionnées, interviennent également pour proposer des projets variés de qualité (science, danse, musique, environnement durable...). Les enfants s'inscrivent eux-mêmes aux ateliers, en fonction de leurs envies.

Afin de permettre au plus grand nombre d'enfants de participer aux activités, le créneau de 12h-14h du mercredi est considéré comme un temps de pause méridienne.

Temps d'échange

Des rencontres régulières avec les familles

Trois moments de rencontres avec les familles sont organisés dans chaque centre :

- **en octobre** > une réunion d'accueil pour présenter l'équipe du centre et de la pause méridienne, le fonctionnement, les orientations pédagogiques, les projets futurs ou en cours.
- **au second trimestre** > des portes ouvertes pour échanger et découvrir en famille les différents ateliers proposés dans les centres.
- **en mai ou juin** > une rencontre festive pour clôturer l'année.

Des informations régulières sont affichées concernant les sorties ou propositions d'activités. Les équipes de direction sont également à la disposition des familles pour répondre aux différentes questions.

Infos pratiques

Procédures d'inscription

L'inscription à l'année doit se faire avant le 31 août. L'inscription pour les vacances scolaires doit être renouvelée à chaque période.

Le détail des démarches à effectuer est indiqué dans le règlement intérieur des accueils de loisirs, affiché dans chaque centre.

Il est possible de s'inscrire en ligne sur le site internet de la ville : pratique.pantin.fr > Portail famille (uniquement pour les familles ayant déjà un compte famille ; l'identifiant et le mot de passe figurent en haut de la facture).

Paielement en ligne

Il est également possible de payer vos factures directement sur le site internet de la ville : pratique.pantin.fr > Portail famille (l'identifiant et le mot de passe figurent en haut de la facture).

Courtilières

> **Jean Jaurès** (école maternelle Jean Jaurès, 3/6 ans, école élémentaire Jean Jaurès, 6/12 ans)
2, rue Barbara (tél.) 01 49 15 37 49

> **Jacqueline Quatremaire** (école maternelle Jacqueline Quatremaire, 3/6 ans)
77, avenue de la Division Leclerc (tél.) 01 49 15 37 70

> **Siloé** (école élémentaire Marcel Cachin, 6/12 ans)
48, avenue de la Division Leclerc (tél.) 01 49 15 37 38

Église - Sept-Arpent

- > **Georges Brassens** (école maternelle Georges Brassens, 3/6 ans)
2, rue du 8 mai 1945 (tél.) 01 49 15 72 14
- > **Joliot Curie** (école maternelle et élémentaire Joliot Curie, 3/6 ans et 6/12 ans)
25, rue des Grilles (tél.) 01 49 15 41 31 (maternelle) et 01 49 15 40 30 (élémentaire)

Haut et Petit-Pantin

- > **Maison de l'enfance**
(écoles élémentaires Charles Auray/Paul Langevin/Henri Wallon, 6/12 ans)
63, rue Charles Auray (tél.) 01 49 15 40 31
- > **Plein air** (école maternelle Méhul, 3/6 ans)
30, rue Méhul (tél.) 01 49 15 38 99
- > **Hélène Cochenec** (école maternelle Hélène Cochenec, 3/6 ans)
35, rue Formagne (tél.) 01 49 15 45 92

Mairie - Ourcq

- > **Eugénie Cotton** (école maternelle Eugénie Cotton, 3/6 ans)
23 bis, rue Auger (tél.) 01 49 15 40 28
- > **Les Gavroches** (école élémentaire Sadi Carnot, 6/12 ans)
20, rue Scandicci (tél.) 01 49 15 70 58
- > **Liberté** (école maternelle Liberté, 3/6 ans)
9, rue de la Liberté (tél.) 01 49 15 70 61
- > **La Marine** (école maternelle La Marine, 3/6 ans)
13-15, quai de l'Ourcq (tél.) 01 49 15 45 81
- > **Le Petit prince** (école maternelle et élémentaire Saint-Exupéry, 3/6 ans et 6/12 ans)
40, quai de l'Aisne (tél.) 01 49 15 70 74
- > **Louis Aragon** (école élémentaire Louis Aragon, 6/12 ans)
25, quai de l'Ourcq (tél.) 01 49 15 40 47

Quatre-Chemins

- > **Denis Diderot** (école maternelle Denis Diderot, 3/6 ans)
47, rue Gabrielle Josserand (tél.) 01 49 15 45 21
- > **Jean Lolive** (école maternelle Jean Lolive, 3/6 ans),
Jacques Prévert (écoles élémentaires Édouard Vaillant / Jean Lolive, 6/12 ans)
56, avenue Édouard Vaillant (tél.) 01 49 15 45 25 / 40 29
- > **Joséphine Baker** (école élémentaire Joséphine Baker, 6/12 ans)
18-28, rue Denis-Papin (tél.) 01 49 15 39 46